

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA06 09012**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2006, le règlement suivant:

**RCA06 09012** : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Montréal, ce vingt-sixième jour de novembre deux mille six.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement  
Chef de division – Relations avec les citoyens et greffe